choses, il y a certainement beaucoup à aire; la position des ouvriers de notre ville réglame toute noire attention; mais l'aumône et la charité doivent se répartir avec beaucoup de discernement; il faut pue les duvriers valides sachent bien qu'il appartiennent qu'aux ma heureux privés de tout travail et à bout de toute res-

M. Bourbier termine le débat en priant Le Maire de mettre aux voix le vote l'un premier crédit pour l'organisation les premiers secours et pour venir en aide ux ptus pressants besoins, en attendant que la commission puisse étudier de nouu la question.

Le Conseil vote le crédit de 7,200 frémandé par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé la séance

CHRONIQUE LOCALE

Par décision préfectorale, la chasse sera

Par décision rectorale, il n'y aura pas dans l'académie d'autres sorties en fevrier que celles du carnaval. Ces sorties com-menceront le samedi 22, après la classe du matin, et se termineront le mardi 25 au soir. Le jeudi 20 février, on fera ma-tin et soir les classes du lundi.

Les vols de déchets et de matières pre-

de vois de decrets et de matteres pre-dières devigement de plus en plus fré-quents à Roubaix et à Tourcoing. Il faut regonnaitre que les voleurs sont moouragés par de nombreux receleurs, son seulement de ce côté-ci de la frontière, nais aussi et surtout en Belgique, Une ersonne qui, par sa position, est à même éttre des mieux renseignées, pous dissii personne qui, par sa position, est à même d'être des mieux renseignées, nous disait seguère qu'à Courirai, il y avait des magasins rempha de coupons d'étoffes de matières prémières, de déchets voles à Roubaix et dans les environs.

Dans son audience de mardi, le tribunal correctionnel de Lille a encore condamné plusieurs individus pour des faits de cette nature: Dean Vanneste père, à & mois de prison; Charles Vanneste, à 1 mois; la femme Lachapelle, à 3 mois; la femme Elie, à 1 mois; le receleur Benaeyt, par défaut, à 6 mois.

Dans la même audience, Théophile Van-dorpe, garçon meunier à Watrelos, a été condamné pour vol et par défaut, à 15 mois d'emprisonnement, et Nathalie Meio, sa femme, pour complicité, à six mois de la même peine.

Les actes de rebellion envers les agents le l'autorité déviennent de plus en plus fréquents. Un ouvrier peintre, nommé Albert Cambien, âgé de 40 ans, vient d'être arrêté pour résistance et injures à un agent de police de Roubaix.

Les arrestations de fraudeurs continuent Un jeune garçon d'une quinzaine d'années, Henri Hottequette, a encore été surpris par la douane en flagrant délit d'impor-tation prohibée.

Deux ouvriers flamands, Charles-Jean ecoster, tisserand, âgé de 47 ans, né à and, et Pierre Cauvrinck, teinturier, âgé de 3 ans, né à Ypres, demeurant tous de 3 Roubaix, viennent d'être arrêlés our coups et blessures.

Il n'est plus de semaine que nous nous a signaler un suicide, soit à Roubaiz soit que environs. Lundi matin, un ouvrier briquetier, de Dedlemont, s'est pendu dans son grenier pendant l'absence de sa femme. Ce malheureux, nommé Arsène Mille, était àgé de 64 ans. C'est, dit-on, un chagrin violent qui l'a pousse à se donger la mert.

Samedi, dans la matinée, une pauvre paysanne de Linselles, âgée de 64 ans, sortit de chez elle pour aller cueillir des feuilles de rouces pour faire de la tisane à sa file malade En marchant sur la neige gelée, elle glissa, tomba dans une fosse protonde et se cassa la cotonne vertébrale. Quand on la releva, elle avait cessé d'exister. C'erait la femme d'un journalier nommé J.-B. Bouche.

Une jeune ouvrière âgée de dix ans, la nommée Isabelle Cuudde, employée dans la filature de M. Wallaert, rue de Poids, à Lille, a été victime, mardi, d'un cruel accident. Lette malheureuse petite fille, en cherchant une bobine qui venait de tomber sur le sol, eût l'imprudence de s'appuyer sur un mêtier encore en mouvement afin d'y trouver un point d'appui; elle ne remarqua point qu'elle plaçait la main sur un engrenage. En une seconde, cette pauvre enfant eût une phalange de l'index littéralement coupée. Des soins empressés lui ont été prodiguées, mais son transport à l'hôpital St-Sauveur a néaumoins été jugé nècessaire. (Progrès.)

Par décision ministérielle du 18 janvier, M. Cocheret, gendarme à résidence de Quesnoy-sur Deûle, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

On lit dans le Nouvelliste d'Avesn

MM. Auguste Seydoux, Sieber et Ca, du Cateau, renouvelant en 1868, ce qu'ils avaient fait en 1861, lors de la crise comavaient fait en 1861, lors de la crise commerciale de cette époque, viennent d'envoyer aux maires de 21 communes environnantes, des secours importants pour être distribués aux familles les plus nécessiteuses de chaque localité.

MM. Auguste Scidoux, Sieber et Co, se sont en outre réservé de venir en aide directement à caux de leurs tisseurs à la main, qui ont le plus à souffrir du ralentissement des affaires et de la cherté actuelle des vivres.

Nous croyons savoir que la somme totale des secours ne se monte pes à moins de 25,000 francs,

de 25,000 francs.

De tels faits sans doute se passent de commentaires et nous n'apporterons pas ici un inutile éloge : les ouvriers des cam-pagnes toutefois, auxquels cette grande maison vient si généreusement en aide, nons sauraient mavorais grè de toire leur reconnaissance et de ne point exprimer leur naturelle gratitude pour un si op-portun bienfait.

Pour toute la chronique locale : J. BEBOUX.

TRIBUNAUX

L'affaire du Courrier français, poursuivi pour deux préventions de diffamation en-vers M. Perrin, capitaine du 37 Spahis, était venue la semaine dernière devant le tribunal correctionnel de Paris, mais les prévenus ayant fait défaut, le tribunal avait remis à huitaine le prononce du ju-gement.

prévenus ayant fait défaut, le tribunal avait remis à huitaine le prononcé du jugement.

Dans la première prévention étaient impliqués MM. Lepage, gérânt du journal, Léon Mirès anteur d'un article contre M. Perrin intitule « L'intervention française au Mexique. — Réponse à M. de Kératry. » M. Dubuisson imprimeur était également compris dans les poursuites.

La 6° chambre a rendu mardi son jugement, en ce qui touche cette prévention; elle a condamné M. Lepage à 1,000 francs d'amende, M. Léon Mirès à 2 mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, M. Dubuisson à 300 fr. d'amende. M. Dubuisson à 300 fr. d'amende. M. Vermorel et M. Léon Mirès avaient renouvelé les mêmes allégations diffamatoires. Le tribunal a condamné, également par défaut, M. Vermorel à deux mois d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende, M. Léon Mirès à un mois de prison et 1,000 francs d'amende (la peine d'emprisonnement devant se confondre avec la première prononcée) et M. Dabuisson à 300 francs d'amende.

FAITS DIVERS

L'Organe de Mons publie les pénibles détails qu'on va lire au sujet de l'accident arrivé sur la ligne ferrée de Mons à Quié-vrain, près de Boussu.

vrain, près de Boussu.

Le train de voyageurs qui part de notre ville à 7 h. 41 minutes vennit de quitter la station de Boussu et se trouvait à la hauteur de l'établisement de M. Dorzée quand une locomotive, envoyée habituellement de Quiévrain pour faire le service des manœuvres à la station de Jemmapes, arriva à toute vapeur. Cette locomotive se trouvait peut-être à cent mètres du train de voyageurs quand par une cause encore inconnue, elle dérailla et vint se jeter sur ce dernier. Les roues des deux machines s'enchevêtrèrent, et le train de voyageurs fut instautanément arrêté. C'est alors que se passa une scène éponvantable.

train de voyageurs fut instantanément arreté. C'est alors que se passa une scène éponvantable.

Le wagon de marchandises monta sur la locomotive; le wagon-poste qui suivait fut mis en pièces, et la voiture de voyageurs qui venait après eut le même sort. Dans cette dernière voiture se trouvaient une quinzaine de personnes, parmi lesquelles trois de nos concitoyens, M. Joassiu Rutteau, tanneur: M. Eug. Accarain, agent d'affaires; M. Brunnin fils, sculpteur; M. Jules Dubois, négociant en vins à Jemmapes; M. Thierry, agent de charbonnage dans la même localité. Ces messieurs furent grièvement blessés: M. Rutteau eut la jambe gauche broyée; M. Accarain reçut une blessure à la tête, d'autres aux reins, M. Brunnin eut les causes fracturées; M. Dubois les jambes côtés; et M. Thierry fut dangereusement blessé en divers endroits.

Dans le compartiment se trouvait un

 Dans le compartiment se trouvait un voyageur de la maison Beckers, de Tournai; ce jeune homme fut mis dans un état nai; ce jeune homme fut mis dans un état affreux et l'on doute qu'il puisse survivre à ses biessures; une pauvre vieille femme, qui se trouvait à son côté, a eu la tête broyée. Nous de savons quelles étaient les aulres personnes qui se trouvaient dans le wagon, mais toutes ont été blessées grievement. Quant aux voyageurs qui se trouvaiet dans les autres voitures, ils en ont été quittes pour des contusions sans gravité et une peur horrible; une quarantaine d'entre eux ont été blessés légèrement, les uns à la tête, les autres aux bras et aux jambes.

les uns à la tête, les autres aux bras et aux jambes.
Chose étonnante: le wagon poste qui suivait le fourçon des marchandises a été mis en pièces, il n'en restait que le plancher, toute la carcasse avait été enlevée; et les employés qui s'y trouvaient n'ont reçu que des blessures relativement insignifiantes. L'un a eu le nez brisé, l'autre une contusion à l'œil. Mais, nous devons le dire, ces employés se plaignent de douleurs internes, et leur état n'est peul-être, pas aussi satisfaisant qu'on le croît.

Du wagon dans lequel se trouvaient les personnes citées plus haut il n'est également resté que le plancher, et l'on à peine à comprendre que les voyageurs n'aient pas été hachés, écrasés, mis en pièces comme le matériel.

« Voici maintenant les renseignements que nous avons pu recueillir sur les principales victimes de cette épouvantable catastrophe, qui a jeté la consternation dans notre ville et dans nos environs : le machiniste de la locomotive venant de Quiévrain a été tué sur le coup; une barre de fer lui aurait traversé le corps. Le chauffeur aurait été grièvement blessé et aurait succombé hier soir.

« Tous les blessés ont été transporté chez M. Dorzée, bourgmestre de Boussu, êt autres maisons voisines du lieu de l'accident. Ils ont été l'objet des seins les plus dévoués, mais l'état de quelques-uns d'entr'eux inspire de grandes inquiétudes. M. Bulteau a dû subir l'amputation; il a supporté avec la plus grande fermeté cette terrible opération.

« Quelques instants après, sa femme arrivait éplorée, et il trouva encore, malgré sa triste position, des paroles de consolation à lui adresser. Cn a été doulou-reusement impressionné par la nouvelle du malheur arrivé à M. Bulteau, l'equel compte en notre ville de nombreux amis.

« M. Eugène Accaram a voulu être ramené à Mons, ce qui a eu lieu; il se plaint de douleurs inspire également des inquiétudes.

• On ne sait pas encore quelle est la nauvre femme qui a en la têté brovée. On

tudes.

On ne sait pas encore quelle est la pauvre femme qui a en la tête broyée. On croit cependant qu'elle est de St. Ghilslain.

Une enquête a été ordonnée par l'ad minstration des chemins de fer; nons ne

pouvons donc momentanément nous faire l'échodes bruits qui circulent dans le pu-blic sur les causes de l'accident.

____ Une mystérieuse affaire motive en ce — Une mystérieuse affaire motive en ce moment une information judiciaire. Dans un village situé à proximité de la route de Paris à Saint-Germain, habitait avec son fils Antoine, âgé de quarante ans, la dame veuve B..., âgée de soixante-huit ans. Le produit de propriétés assez importantes, exploitées sous la direction d'Antoine, constituait à la veuve une fortune indépendante lui permettant de vivre dans une certaine aisance. Cédant aux instances de son fils, elle consentit dernièrement à lui vendre la presque totalité de ses biens à des conditions stipulées dans un acte dressé selon les formes légales.

lité de ses biens à des conditions stipulées dans un acte dressé selon les formes lègales.

Un de ces jours derniers, vers quatre heures du soir, le sieur R..., frère de la veuve B..., arriva de Paris pour rendre visite à sa sœur. Il la trouva étendue tout habillée sur un lit et se tordant dans les dernières convulsions de l'agonie. M. R... souleva sa sœur dans ses bras, elle euvril les yeux, le regarda fixement, parut le reconnaître, puis elle expira en murmurant un nom que son frère a cra comprendre. M. T..., présumant que la mort de sa sœur qui, ainsi qu'il l'a fait constater par un médecin, portait sur le corps des contusions recentes, n'était pas naturelle et qu'elle pouveit être le résultat d'un empoisonnement précedé de sévices graves, a informé la justice, dont les premières investigations ont motivé l'arrestation d'Antoiue B..., jusqu'à présent soupçonné d'avoir fait perir sa mère pour se soustraire aux obligations du contrat qu'elle lui avait consenti. L'enquête se poursuit; des médecins ont été désignés par la justice pour procéder à l'autopsie du cadavre de la victume.

MENUS PROPOS

On vient de défendre à Henri Rochefort d'éclairer sa Lanterne. Il est curieux que toutes les fois qu'un écrivain est connu pour son cou rage, son honorabilité et son talent, il lai devienne difficile — pour ne pas dire impossible — d'obtenir l'autorisation de fonder un journal. Je commence à croire que si Rochefort avait le bonheur d'être une nullité littéraire et politique, on lui aurait donné toutes les autorisations possibles.

Il me semble que j'entends ce dialogue:

— Quel est ce monsieur qui veut fonder un journal?

— C'est un imbécile.

— Alors nous pouvons lui permettre d'éclairer ses concitoyens.

Les feuilles publiques différent des autres feuilles en ce qu'elles peuvent tomber en toutes saisons. Le ministère de M. Pinard aura produit l'effet d'une première gelée. Les feuilles publiques se sont détechées de leurs rédacteurs en chef comme les féuilles des bois de leurs tiges. Si j'élais peintre et si j'avais à représenter l'hiver, je lui donnerais un faux air de M. Pinard.

Quelle saison tviste et monotone! Partou des arbres nus et des rédacteurs en chef dépouillés. Le vent siffic dans la forêt politique et littéraire, et les journaux abandonnés courent dans les chemins. Joi mois de mai, reviendras-tu 9 Seuls entre tous, quelques arbres verts ont conservé leur aspect joyeux. Là-bas, c'est le sapin Dréolle; plus loin, le mélèze Vitua à feuilles persistantes,— ici c'est le cyprès Limayrac, doucement caresse par la brise ministérielle. Tout autour, le deuil, l'isolement, le s'lence!

De la dépouille de nos bois, Pinard avait innehé le terre.

De la dépouille de nos bois, Pinard avait jonché la terre, Le bocage était sans mystère. Le journaliste était sans voix!

Joli mois de mai, reviendras-tu?

Hélas I que j'en ai vu mourir de jeunes

feuilles !

La dernière se nommeit : la Lune, et l'avant-dernière : le Corsaire. Relas ! et voité deux toutes jeunes feuilles : le Globe et le Satan, qu'on voudrait empêcher de pousser! Quand le poëte immortel s'écrisit dans un accès de mélancolie :

Oh !aissez-moi fouler les feuilles desséchées, Et m'égarer au tond des bois !

Et m'égarer au fond des bois !

Non! il ne connaissait pas encore
bois politique et littéraire, ce bois où
feuilles tombent plus vite que dans le be
de Meudon, mais où les arbres vont
Sainte-Pélagie.

Joli mois de mai, reviendras-tu?

Le Philosophe, qui a fait une charge de M. Langlois, ne pourra paraître cette se-

Le Philosophe est en outre poursuivi pour un dessin publié le 10 décembre dernier. Aujourd'hui seulement on pense à son crime. C'est un peu comme si l'om poursuivait un monsieur pour avoir crié : Vive la République! il y a vingt ans. Hélas! si l'on poursuivait tous les gens qui ont crié : Vive la République, il y a vingt ans, combien d'agents de police et même de gens plus haut placés seraient coutraints de se prendre par le bras et de se conduire eux-mêmes au poste.

M. Gilbert Martin annonce qu'il portera plainte au censeil d'Etat. Helas! M. Gilbert-Martin, à qubi sèrveat ces cris? Nous sommes en hiver, vous dis-je. Le vent mugit; les feuilles tombent; un linceuil de neige couvre le pays; le voix se perd, sans écho, daus la solitude...

Joli mois de mai, quand reviendras-tu?

Une nouvelle à la main...

Une nouvelle à la main...

Mais posons d'abord les personnages.

X... est un vieillard à barbe grise qui a le courage de ses soixante ans, et qui a accepté les injures du temps sans cosmétique ni maquillage.

Y... — autre sexagénaire moins philosophe — a employé, lui, des teintures à l'aide desquelles il étale impudemment aux yeux, une barbe plus noire que l'encre.

X... et Y... se rencontrent après vingt ans de séparatien:

— Tieus, fait Y... tout fier de sa toison d'ébène, comme ta barbe est blanche!

Qu'as-lu donc fait?

X... avec un sourire:

— Je n'y ai pas touché!

X.... avec un sourire :

— Je n'y ai pas touché!

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Jean Adrien Méan, fileur, et Stéphanie Schram, sans profession. Jean-Bapliste Legrand, journalier, et Rosalie Peltot, journalière. Jean-Baptiste Poulin, fileur, et Marie Bolle, journalière Joseph Himpe, laveur de laines, et

athilde Bergan, soigneuse. Florentin Buyck, tisserand, et Natalie

Mathide Bergan, soigneuse.
Florentin Buyek, tisserand, et Natalie
Notebaert, conturière.
Camille Bradt, tisserand, et Marie-Thérèse Steyaert, tissérande.
Louis Buisine, liseur pour tissus, et Marie Hasbroucq, bobineuse.
Pierre Bursens, tissérand, et Marie Verstraeten, journalière.
Vital Vande Meirssche, tisserand, et Florentine Dupon, journalière.
Canut Deschildere, employé de commerce, et Rosalie Vandenbroucq, servante.
Henri Leyagher, modeleur, et Marie Burggraeve, couturière.
Constant Druart, lamier, et Julie Souchet, tailleuse.
César Pauchet, menuisier, et Marie Delplanque, dévideuse.
NAISSANCES.

NAISSANCES.

NAISSANCES.

26 janvier. — Céser, fils légitime de J.-B. Struyfet et de Marie Vandaele. Pierre, fils légitime de Louis Van Hoorde et d'Hortense Hebbelinck.

Jean Charles, fils légitime de Dominique Moreau et de Rosalie Wyffels.

Jules Pierre, fils naturel de Sidonie Dunnis

François, fils naturel de Stéphanie De-

puis.
François, fils naturel de Stéphanie Dewagter.
Marie Désirée, fille légitime d'Adolphe
Roger et de Marie Caby.
Louis François, fils légitime de Benoit
Van den Eynde et de Jeanne Debruyn.
Guillaume, fils légitime de J.-B. Bruwier et d'Isabelle Vannieuwenhoven.
27 janvier. — Paul Gustave, fils légitime d'Augustin Crépine tde Zélie Landry.
Marie Catherine, fille légitime d'Amand
Vanwynacker et de Liévine Verbeuzgt.
Léon Jean Joseph, fils légitime de Louis
Bulteau et de Marie Pubrulle.
Georges Amedée, fils légitime d'Amédée
Schrive et d'Eugénie Vermeulen.
Céline Géneviève, fille légitime de Benoit Hazebroucq et d'Adelaide Lesage.
Désiré Sauvage, fils légitime de Désiré
Rasson et de Catherine Tahon.
Sophie Marie, fille légitime d'Adolphe
Lesauvage et de Clémence Decottignies.
28 janvier. — Jean Martin, fils légitime
de Bonaventure Doublet et d'Anne Baumann.
Pierre Prosper, fils légitime d'Edouard

manh.

Pierre Prosper, fils légitime d'Edouard
Catoire et d'Angéline Prouvost.
Edmond, fils légitime de Pierre Dusart
et d'Albertine Dujardin.
Charles, fils légitime d'Adolphe Bremer
et de Marie Houters.
Frédéric, fils légitime de Louis Tahon
et d'Hortense Desmettre.
Gustave, fils légitime de Charles Mercier
et de Stéphanie Clarisse.

DÉCÈS

DÉCÈS

22 — Jeanne Vanwilder, 1 an, rue du Moulin-Bérnard.
Clara Victoire Bonte, 21 ans, ménagère Jean-Ghislain.

Amand Lorthiois, 88 ans, journalier, hospice des Petites Sœurs des pauvres.
Céline Beggier, 2 ans, Fontenoy.
Henri Busschaert, 23 ans, peigneur.
Louis Bonte, 4 an, rue Blanchemaille.
23 — Pierre Verplanche, 21 ans, rentreur, rue St-Etienne.
Henri Delannoy, 2 ans, Tilleul.
24 — Alphonse Debeucke, 17 jours, fort de Messine.
Auguste Dumez, 11 mois, rue Notre-Dane.

Auguste Dumez, 11 mois, rue RotreDame.

Irma Hanno, 1 mois, rue du Ballon.
Lidivine Demettre, 40 ans, Pont-Rouge.
Antoine Leroux, 62 ans, sans profession
rue Latine.
25 — Jules Varin, 1 an, rue Blanchemaiile.

Maria Saintgier, 3 mois.
26 janvier. — J.-B. Bouchez, 47 ans,
fondeur en fer, rue des Récollets.
Jean Damman, 74 ans, menuisier, rue
de Sébastopol.

Marie Debruyne, 6 mois, rue Decresme.
Delphine Cardon, 4 ans, rue du MoulinBrulé.

Bruie.
Adèle Duquenne, 46 ans, ménagèra,
Hôpital.
Jean Hyrgens, 24 ans, tisserand, rue de

Lille.

Joseph Prez, 74 ans, journalier, rue de

coing.
janvier. — Henri Noel, 1 ans, route annoy. de L

de Lannoy.
Victoire Dillies, 2 jours, Jean-Ghislain.
Eugenie Van Eerdewegh, 27 ans, sans
profession, rue de l'Union.
Jules Debarge, 7 mois, route de Wat-

Jules Debarge, 7 mois, rouse de trelos.
Charles Baerens, 21 ans, mécanicien, Fosse-aux-Chênes.
Marie Thuys, 67 ans, marchande épicière, route de Mouveaux.
Louise Atallus, 2 mois, rue de Courtrai. Ivo Lancien, 33 ans, chauffeur, Hôpital.
Fidèle Dehoorne, 46 ans, boulanger, Hôpital.

Charles Schelhaever, 31 ans. mécanicien, Hôpital.

28 janvier. — Monique Leveugle, 71 ans, menagere, rue du Tilleul.

J.-B. Vandurne, 48 ans, débourreur,

Hôpital. Angèle Roose, 6 jours, rue de Lannoy.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Louis Lefrançois, corroyeur et parche-mineur à Roubaix.

Juge-commissaire: M. Ch. Verley;
Syndic provisoire: M. Ruffelet, receveur de rentes à Tourcoing.

Les créanciers sont convoqués pour le 3 février à 10 h. 1/2, salle des faillites du tribunal correctionnel de Lille.

COMMERCE

Liverpool, 30 janvier. Dépêche de la maison Robert Funcke et Ce Marché très animé, ventes 45.000 balles

Alexandrie, 29 janvier.
Dépêche de la maison Arlès Dufour et Ge.
Marché en hausse, peu d'arrivages.
Fully good fair 16 1/2 à 17 tallaris.
Good-fair 15 1/2 à 46.
Jumel clune 14 1/2.
Argent rare, chaoge 5,30.

COURS DE LA BOURSE Du 30 Jarvier 1868 Cours de | Du 30 Jatvier 1868 | Gurs précéd | Gurs Cours précéd | Gurs p

VENTE & LOCATION DE PIANOS

CÉSAR DELESPAUL

RUE DU CUROIR, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. - Graude facilité de paiement. Les pianos sont vendus avec garantie sur facture. 7335s.

DES BOISSONS GAZEUSES

GUIDE PRATIQUE.

GUIDE PRATIQUE.

Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des eax de Seitz et de toutes les boissons gazeuses en général, et les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent. l'acide carbonique comme améliorateur de la bière, doivent se préoccuper et lire avec aitention le GUIDE, publié par MM. Heamann-Lachapelle et Glover, 144, rue du Foubourg-Poissonnière, à Poris. Ces ingénieurs, constamment en rapport d'études et d'expériènces pratiques avèc les fabricants, pour lesquels ils construisent des appareils spéciaux, ont pu réunir une foule de notes utiles, écouler toutes les observations faites par les producteurs, et, en fin de compte, composer un véritable Manuel d'instruction pratique. Ce volume, illustré de 80 planches explicatives, sera désormais le compagnon indispensable de tout fabricant.

Adresser 5 fr., rue du Faubourg-Poissonnière, 144, à Paris.

Pour tous les articles non signés : J. Rene